

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mme ROUGET Edith et MM. BOUCHERON Daniel, PIROELLE Claude, BON Dominique, JAMBON Maurice, MOREAU Sébastien, VALLET Laurent, SAVOURÉ Jean-Claude et BONNETAT Daniel.

Absents excusés : Mme FOURNIER Véronique donne procuration à M. VALLET Laurent.
Mme MAZERON Régine.

Secrétaire de séance : Mme ROUGET Edith, désignée durant la séance

Quorum : atteint tout au long de la réunion du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent
- Subvention Caisse des Ecoles – voyage scolaire (delib)
- Subvention Germe'Kids (delib)
- Achat de matériel Salle des fêtes (delib)
- Résultat étude énergétique des bâtiments communaux (info)
- Préparation du budget 2023
- Informations diverses
 - Subventions DETR et département – projet Eglise pignon Sud
 - Contrôle débit/pression des poteaux incendies
 - Isolation thermique de la salle du conseil
 - Modification de la loi urbanisme n°2018-1021
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal précédent est lu et approuvé par le conseil municipal.

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES – VOYAGE SCOLAIRE CE2

Le RPI organise un voyage scolaire pour les élèves de CE2, sachant qu'il y a 3 élèves de la commune.
Monsieur le maire propose une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

DECIDE de verser 200 € à OCCE RPI

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023 au compte 657361.

Délibération 12/2023 : *Subvention Caisse des Ecoles – voyage scolaire des CE2*

SUBVENTION GERME'KIDS

Monsieur le maire ayant reçu le bilan de l'association, après lecture de ce dernier, propose une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

DECIDE de verser 300 € à Germe'Kids

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023 au compte 65748.

Délibération 13/2023 : *Subvention Germe'Kid*

ACHAT DE MATERIEL SALLE DES FETES

Monsieur le maire fait part de la nécessité de remplacer le fourneau existant qui a plus de 30 ans, et qui arrive en fin de vie, par un fourneau gaz identique. Deux offres sont présentées :

AM PRO fait une offre à 3 519,00 € HT soit 4 222.80 € TTC et la société RAGUENEAU fait une offre à 2 730 € HT soit 3 276 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE l'offre de la société RAGUENEAU d'un montant de 2 730 € HT soit 3 276 € TTC

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à cet achat

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023

Délibération 14/2023 : *Achat de matériel Salle des fêtes*

RESULTAT ETUDE ENERGIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire présente le rapport de l'audit réalisé par le SDEY. Il demande l'avis des conseillers pour la mise en œuvre des différentes postes de dépenses. A l'unanimité des conseillers, il est souhaitable d'attendre mais l'isolation de la salle du conseil sera ajoutée au Budget 2023.

PREPARATION DU BUDGET 2023

Monsieur le maire présente en collaboration avec Mme ROUGET, l'ébauche du budget 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

Subventions DETR et Villages de l'Yonne – projet Eglise pignon Sud : les dossiers des deux subventions sont réputés complets et le lancement des travaux autorisé.

Contrôle débit/pression des poteaux incendies : un premier devis est reçu, une autre proposition est en cours. Ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil.

Modification de la loi urbanisme n°2018-1021 : qui précise que la carte communale de Percey, document d'urbanisme, délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

1° de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;

Cela ouvre la possibilité pour certains biens d'être transformés en habitation.

Présentation du projet du Château de Percey : monsieur le maire présente l'agrandissement projeté pour le développement événementiel du Château.

QUESTIONS DIVERSES

/

La séance est levée à 23 h 10.

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois, an que dessus ont signé les membres présents.